

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL

41e SÉANCE DU 2 JUILLET 2004 A 19 H

SEANCE EXTRAORDINAIRE

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, André KLETHI,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL,

Absents :

M. Jacques MEYER qui donne procuration au Maire Marcel BAUER
Mme Monique SAWAYA qui donne procuration à Mme MULLER
M. Benoît ORSONI qui donne procuration à M. ENGEL
Mme Sonia AMBERG qui donne procuration à M. SIMON
Mme Christiane HAMMAN qui donne procuration à Mme FRIEDEL
M. Jean-Paul STOTZ qui donne procuration à M. RENAUDET

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
Mme Suzanne BIERLING

Le Conseil Municipal est réuni ce vendredi 2 juillet 2004, sous la présidence du Maire, Marcel BAUER, sur convocation par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2004, aux fins de désigner les suppléants formant le collège électoral chargé d'élire, le 26 septembre 2004, les 5 sénateurs (et leurs remplaçants) du Bas-Rhin.

Tous les conseillers municipaux étant délégués et électeurs de droit, le Conseil Municipal est appelé à élire 9 suppléants, au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne.

Constitution du bureau électoral

En vertu de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux plus jeunes.

Monsieur le Maire appelle :

- M. Jean-Pierre WURCH
- M. Jean-Louis GOLLING
- Mme Capucine HUSSER-OTT
- Mme Marie-Paule EGELE

Listes électorales

Deux listes de candidats ont été valablement remises au bureau électoral :

- la liste « Pour Sélestat » présentée par M. Jean-Jacques RENAUDET
- la liste « Nouveau Départ » présentée par le Maire Marcel BAUER

Opérations électorales

Le scrutin est ouvert à 20 H par le Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal :	33
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	33
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance :	27
Nombre de procurations	6

Nombre de voix obtenues par chacune des listes :

- liste « Nouveau Départ » : 26 voix
- liste « Pour Sélestat » : 7 voix

Le quotient électoral s'établit à $33 : 9 = 3,6$

Le nombre de sièges attribués au quotient électoral s'établit à :

Liste « NOUVEAU DEPART » $26 : 3,6 = 7,2$ soit **7 sièges**

Liste « POUR SELESTAT » $7 : 3,6 = 1,9$ soit **1 siège**

Il reste un siège à pourvoir à la plus forte moyenne :

Liste « NOUVEAU DEPART » $26 : (7+1) = 3,25$

Liste « POUR SELESTAT » $7 : (1+1) = 3,5 \Rightarrow$ **plus forte moyenne**

Ont obtenu au total :

la liste « NOUVEAU DEPART » 7 sièges

la liste « POUR SELESTAT » 2 sièges

Proclamation des résultats :

Conformément aux résultats des opérations électorales, sont élus suppléants :

Monsieur André FEHLMANN	Nouveau Départ
Madame Anny SILBER GAGNON	Nouveau Départ
Monsieur Michel BLAISE	Nouveau Départ
Madame Aline HERBRECH	Nouveau Départ
Monsieur Hugues DESCHAMPS	Nouveau Départ
Monsieur Patrick HERZOG	Nouveau Départ
Monsieur François HETTLER	Nouveau Départ

Monsieur Noël MORREALE	Pour Sélestat
Madame Caroline REYS SCHLOEGEL	Pour Sélestat

Tous les conseillers municipaux du groupe majoritaire décident de choisir la liste « Nouveau Départ » pour la désignation des suppléants qui les remplaceront éventuellement le jour de l'élection sénatoriale.

Tous les conseillers municipaux du groupe minoritaire décident de choisir la liste « Pour Sélestat » pour la désignation des suppléants qui les remplaceront éventuellement le jour de l'élection sénatoriale.

Fin de la séance à 20 H 45

DGS/V/CB
PV 41